



Décisions du Conseil intercommunal

Le Comité de direction informe les électeurs que les délégués des communes membres de l'AERA, dans leur séance du 29 septembre 2021, ont pris les décisions suivantes :

- **Préavis N° 2021-04 relatif au budget 2022**, soit :
 1. d'approuver le budget 2022 de l'AERA
- **Préavis N° 2021-05 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la durée de la législature 2021-2026**, soit :
 1. d'accorder au CODIR une autorisation générale de plaider pour la législature du 1er juillet 2021, à la date prolongée jusqu'au 31 décembre 2026 devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales.
- **Préavis N° 2021-06 amendé relatif à diverses autorisations générales et compétences financières**, soit :
 1. d'accorder au CODIR une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou parts de sociétés immobilières dans une limite ne dépassant pas CHF 50'000.- par cas, charges éventuelles comprises, jusqu'au 31 décembre 2026 ;
 2. d'accorder au CODIR les compétences financières de CHF 40'000.- par année permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel jusqu'au 31 décembre 2026 ;
 3. **d'autoriser le CODIR à placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, de Postfinance, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, avec de solides garanties financières jusqu'au 31 décembre 2026.**
- **Election complémentaire à la Commission de gestion (COGEST) :**

Membre : Pierre MEYLAN

Conformément aux articles 112ss LEDP, toute demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Préfecture du District d'Aigle, où l'Association a son siège, dans les 10 jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud.

Demeurent réservés les articles 107 et 108 LEDP pour le budget, non soumis à référendum dans son entier, lequel peut être consulté auprès du siège de l'Association.

Au nom du Comité de direction de AERA

La Présidente			Le Secrétaire
M. Allora		ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE LA RÉGION D'AIGLE AERA	R. Joly